

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 FEVRIER 2024

Accusé de réception en préfecture
066-216600726-20240226-DCM2024-02-DE
Date de transmission : 28/02/2024
Date de réception préfecture : 28/02/2024

2ème convocation suite à l'absence de quorum lors de la séance du 22 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 8
Nombre de conseillers présents : 3
Nombre de votants : 4
Date de convocation : 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 Février à 18H00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Laurent LEYGUE, Maire. Séance retransmise sur Youtube et Facebook.

Présents : Bruno Cagny, Laurent Leygue, Laurence Barnola

Absents Excusés : Fabrice Calmont, Alizée Desmet, Sophie Verney Abdelhaq Achemirou, Paul Miffre,

Procuration : Alizée Desmet à Bruno Cagny

Monsieur Bruno CAGNY est élu secrétaire de séance.

CM2024-02 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU POUR LES PERMANENCES SOCIALES – MAISON SOCIALE DE PROXIMITE - AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 66

Considérant la volonté de la commune d'Estavar de répondre à une demande sociale au plus proche de ses administrés, en mettant à disposition un bureau dans une salle mitoyenne à la mairie sise 6, Place San Julia à Estavar, au profit du Département pour effectuer des permanences sociales sur rendez-vous.

Vu qu'il est proposé de formaliser cette occupation par une convention de mise à disposition de locaux conclue pour une période d'un an à compter du 1^{er} mars 2024, renouvelable pour une même période par tacite reconduction, sans pouvoir excéder 6 ans, soit jusqu'au 28 février 2030.

Vu l'intérêt général et qu'à ce titre, cette mise à disposition de locaux est accordée à titre gratuit.

Le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau meublé dans une salle mitoyenne de la mairie sise 6, Place San Julia à Estavar, pour effectuer des permanences sociales aux conditions sus-évoquées.

Le Conseil Municipal doit se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE,

- de se prononcer favorablement sur la convention de mise à disposition à titre gratuit, d'un bureau meublé dans une salle mitoyenne de la mairie sise 6, Place San Julia à Estavar, pour effectuer des permanences sociales aux conditions sus-évoquées.
- d'autoriser le Maire à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

Le Maire,
Laurent LEYGUE

